



## Paiement pose cuisine aménagée avant réalisation de travaux

Par **Carine34**, le **11/08/2008** à **13:35**

Nous avons l'intention d'acheter une cuisine aménagée chez une grande enseigne de cuisiniste, et de la faire poser par leurs soins. Ils nous demandent de payer la pose à la livraison des meubles, c'est-à-dire avant même la réalisation des travaux. Sont-ils dans leurs droits ??

Merci pour votre aide

Par **valérie**, le **11/08/2008** à **15:10**

je viens moi aussi d'acheter une cuisine chez un cuisiniste  
Sur mon contrat il est bien marqué que le règlement de l'installation de celle-ci se fera à l'entreprise de pose après installation  
je ne suis pas convaincu qu'il est le droit de vous demander de régler la pose avant l'installation.  
vous devriez en parler avec eux

Par **Carine34**, le **12/08/2008** à **13:16**

Pourriez-vous me dire à quel cuisiniste vous êtes-vous adressés? Avez-vous fait modifier le

contrat ou bien était-ce déjà mentionné ?

Merci pour votre réponse

Par **JamesEraser**, le **12/08/2008** à **21:30**

Demandez à ce cuisiniste s'il effectue la pose ou s'il sollicite une entreprise extérieure. C'est là qu'est la différence.

Si vous devez payer, vérifiez l'intégralité des colis qui seront livrés chez vous en présence du livreur. Ne vous embarrassez par des cartons plus que détériorés, il ne vaudront pas la peine d'être ouverts et mériteront d'être refusés immédiatement.

Si tel est le cas (retour de colis) considérez que la livraison n'a pas été accomplie.

Donc, ne payez pas (faites mentionner paiement à "la livraison complète" sur le bon de commande). S'il ne peut pas l'indiquer sur informatique, qu'il l'inscrive à la main et le signe.

En cas de retour, le cuisiniste se mettra en quatre pour remplacer ce qui est défectueux. Ce ne sera pas le cas si l'ensemble est payé d'avance.

Experatooment

Par **gloran**, le **13/08/2008** à **11:35**

La négociation de l'échéancier de paiement est régie par la liberté contractuelle. Si le cuisiniste que vous sollicitez vous propose des conditions et des prix qui ne vous satisfont pas, n'hésitez pas à changer de crèmerie : ce ne sont pas les cuisinistes qui manquent sur la place publique (ni les brebis galeuses du métier, gardez toute votre vigilance).

Enfin, plutôt que de prendre le risque, comme on le lit trop souvent sur ce forum, de démarcher chez eux des cuisinistes qui vous cuisineront 4h durant et vous vendront cher une cuisine que vous regretterez d'avoir achetée 5min après être sorti du magasin, faites un appel d'offre par courrier avec un mini cahier des charges, en joignant les plans de votre cuisine.

Attention quand même dans le cahier des charges : n'allez pas trop "loin" en citant les normes et le DTU : vous n'obtiendrez aucune réponse (j'en sais quelque chose :) : il faut croire que dans ce métier, respecter les normes effraie...

Par **valérie**, le **22/08/2008** à **09:58**

Moi, J'ai choisi comme cuisiniste Hyper cuisine, ce sont les seuls qui m'ont paru assez professionnel.

Après être allé voir toutes les grandes enseignes (hygena, vogica, etc...)

Mais je pense qu'il passe par une autre entreprise pour la pose

Toute ces condition été déjà mentionnée sur le contrat, je n'ai rien fait modifié  
bon courage pour la suite

Par **Cloclo-08**, le **28/11/2012** à **22:01**

J'ai commandé une cuisine intégrée chez Schmitt,j'ai déjà régler 1/3 de la commande;ils doivent également assurer l'installation de la cuisine ... Je vais prochainement être livré et le début de pose est prévue 3 jours plus tard... On me demande de régler la totalité restante à la livraison, alors qu'il me sera impossible de vérifier la marchandise et que la pose ne devrait commencer ( mais payée d'avance) que 3 jours plus tard ... Est-ce légal ??? Ont-ils le droit d'exiger un paiement à la livraison alors qu'il sera impossible de faire une vérification réelle de la marchandise dans les cartons et que la pose n'est pas effectuée,... jours  
Qu'en pensez-vous?  
Merci d'avance